

DECRET N° 73-283 du 5 septembre 1973

abrogeant les dispositions du décret n° 72-155 du 9 Juin 1972, portant nomination de Monsieur KILANYOSSI Isaac, Administrateur du Corps National, en qualité d'auditeur à la Cour Suprême.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU la Loi n° 64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des Hauts Fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant entendu ;

VU l'Ordonnance n° 21/PR du 26 Avril 1966 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions de la Cour Suprême ;

VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les décrets n°s 73-121 et 73-260 des 30 Mars et 18 Août 1973 qui l'ont modifié ;

VU le Décret n° 72-290 du 9 Décembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a compété ;

SUR Proposition du Président de la Cour Suprême ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

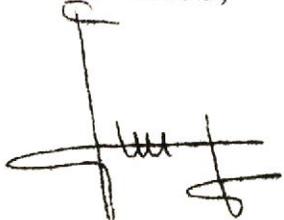
DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont abrogées les dispositions du décret n° 72-155 du 9 Juin 1972 portant nomination de Monsieur KILANYOSSI Isaac Administrateur Civil, en qualité d'Auditeur à la Cour Suprême.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel./.

Fait à COTONOU, le 5 septembre 1973  
pour le Président de la République absent,  
le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice  
et de la Législation, chargé de l'intérim,

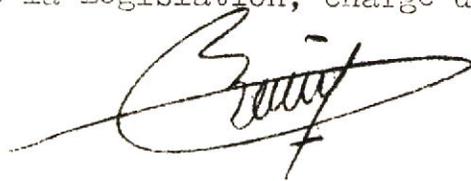
Le Ministre de l'Economie et  
des Finances,



Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS :

PR 8 - CS 8 - Ministères 10 -  
MJL 2 - DP 2 - Intéressé 1 - SGG 4 -  
IAA-DCCT 2 - CNI - IGF - Gde Chan. -  
DB - CF - DC - Solde 7 - DGP - DGAJL -  
Dtion Stat. 6 - DI 8 - Trésor 4 - JORD 1.-



Chef d'Escadron Barthélémy OHOUENS